



# LOUSTICS 'INFOS

Janvier Février Mars 2021

n° 48

## ÉDITO

Mesdames Messieurs,

### Sommaire :

- Édito p.1
- Accueil du public p.1
- Formation continue p.2
- Dossier pédagogique p.3
- Informations pratiques : obligations liées à l'agrément p.4

En ce début d'année 2021, nous tenons à vous présenter tous nos vœux de santé, de bonheur et de bien être dans vos vies personnelles et professionnelles.

Nous voulions également vous remercier pour l'investissement professionnel dont vous faites preuve auprès des familles en cette période compliquée.

Aussi, tout en souhaitant que 2021 soit sous le signe d'un retour à la normale, nous vous confirmons tout notre soutien par l'accompagnement que le Relais Assistantes Maternelles vous propose au quotidien.

En ce sens, l'équipe du Relais Assistantes Maternelles va être renforcée avec l'arrivée d'une nouvelle animatrice en début d'année. Notre objectif étant de vous apporter toujours plus de soutien professionnel, que ce soit lors des formations, des animations et des temps de rencontre.



Et nous restons à votre disposition pour tout échange quant à vos attentes liées aux activités du Relais.

Très Cordialement

Aliette BALLAND

Responsable petite enfance

Un seul numéro  
de téléphone :  
03 81 37 19 40

Accueil du public  
sur rendez-vous

### A Audincourt :

Espace Service Public (à côté du CCAS) :

Les jeudis de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous

**Au 14 avenue Foch :**

les lundis de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous

### A Valentigney :

Au relais parents assistantes maternelles  
« les loustics » : 12 rue de Valmont

- les mardis de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous

- les mercredis de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous

A Mandeure : à la médiathèque sur rendez-vous

Les mercredis de 13 h30 à 15 h

Salaire minimum au 01/01/21

Net : 2.25 € - Brut : 2.88 €

Indemnités entretien :

inchangée

## Formation Continue

Formations	Périodes	Ram à contacter
Préparation du certificat (SST) « Sauveteur Secouriste du Travail »	2021 Novembre 2021	Ram de Valentigney Ram Etupes
Recyclage SST	Juin 2021	Ram Etupes Places disponibles)
Comprendre et mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le cerveau	Janvier 2021	Ram Valentigney Ram Isle sur le Doubs
Activités ludiques et éveil sensoriel	1er trimestre 2021	Ram Vieux-Charmont
Intégrer des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement	Premier semestre 2021	Ram Etupes
Faber et Mazlich niveau 2	Premier semestre 2021	Ram Etupes (complet)
Adapter ses pratiques à l'accompagne- ment de l'enfant en situation de handi- cap	1er semestre 2021	Ram Valentigney (03.81.37.19.40)
Droits et Devoirs dans l'exercice de votre métier	30/01 – 27/02 et 13/03 2021	Ram Etupes (qlq places dispo- nibles)
Améliorer sa pratique du français dans le cadre professionnel	23/01, 30/01, 27/02, 6/03, 20/03/2021	Ram vieux-Charmont

### Droit à la formation continue

Toute assistante maternelle en emploi peut partir en formation continue dès la 1ère heure travaillée. Elle bénéficie de 58h par an et perçoit une indemnité de formation et le remboursement de ses frais (trajets et repas)

A partir du 1er janvier 2021, **les indemnités de formation seront versées directement** sur le compte de l'assistante maternelle par le biais de l'organisme UDD (université du domicile). Elles ne passeront pas par les employeurs.

L'assistante maternelle devra fournir avec le dossier d'inscription un RIB. Pour constituer le dossier, il faut toujours l'accord de l'employeur

Pour participer à une formation, contactez votre relais au 03.81.37.19.40.



**Les animations :** En raison des contraintes liées à la COVID 19 et selon les modalités prévues par le guide ministériel, l'organisation des animations est modifiée. Nous vous informerons dès que possible de la reprise des activités en présentiel

## Les émotions

**Les émotions sont des réponses spontanées de notre corps, qui servent à s'adapter à l'environnement. Elles sont programmées dans notre cerveau humain. Une émotion a toujours une raison d'être en lien direct avec nos besoins.**

### Quelles émotions ?

**La peur** met le corps en alerte maximale pour faire face au danger.

**La colère** met le corps en état d'agression pour nous protéger et poser notre espace, nos limites.

**La tristesse** est l'émotion de l'acceptation de la perte.

**La joie** indique l'absence de danger et la direction de vie qui favorise l'apprentissage. C'est une nourriture affective indispensable au bien-être.

Et aussi : la confiance en soi, la jalousie...

### Quels besoins ?

L'être humain a différents besoins à tout âge :

**Emotion agréable = Besoin satisfait**

**Emotion désagréable = Besoin insatisfait**

**La sécurité** : sur le plan physiologique et de survie (boire, manger, dormir) ainsi que sur le plan affectif (calme, tranquillité, confiance, absence de jugement)

**L'amour** : se sentir aimé, être écouté, respecté, compris, accepté, recevoir tendresse et câlins

**La liberté** : de découvrir, de bouger, d'espace, d'air, de se débrouiller seul, d'imaginer, de créer, être autonome, de faire des choix

**La compétence** : être et se sentir capable, expérimenter, se tromper, vivre des réussites, comprendre, apprendre

**Le plaisir** : élan vital, motivation, passion, ressentir des sensations, des émotions positives, jouer, rire, s'amuser, se divertir.

### Et chez le jeune enfant ?

#### Joie, tristesse, peur, colère...

Les émotions sont au cœur de la vie de l'enfant. Elles induisent des comportements comme des pleurs ou des gestes violents, qui dérangent parfois. L'enfant peut passer par toutes les émotions de l'arc-en-ciel au cours d'une seule journée.

Celles-ci influencent directement son comportement.

L'enfant contrarié va se replier sur lui-même, se mettre à bouder, ou encore débordé par la colère, ira jusqu'à crier, taper, griffer voir mordre.

Il est important de laisser l'enfant exprimer ses émotions au lieu de les garder pour lui. Bien sûr en tant que parent, on aimerait que notre enfant soit capable de se maîtriser afin de construire de bonnes qualités relationnelles.

Mais avant de pouvoir maîtriser ses émotions, il faut savoir les reconnaître, c'est difficile pour le jeune enfant. C'est encore moins facile de mettre des mots sur ce qu'il ressent. On observe pourtant que plus le jeune

enfant parvient à exprimer, puis à parler de ce qu'il ressent, plus il est capable de différer un désir, de calmer sa colère, de contrôler sa jalousie, de sourire de ses peurs et de partager ses joies.

### Accueillir et écouter les émotions

**Accueillir les émotions, c'est comprendre et prendre au sérieux l'enfant pour favoriser son épanouissement !**

C'est fondamental, pour mieux le comprendre et le prendre au sérieux afin de favoriser son épanouissement, cela lui permet :

**D'être accepté** tel qu'il est et le respecter dans ce qu'il vit

**Se réparer** et préserver son intégrité

**D'apprendre à se connaître** et à connaître le fonctionnement des autres

**Acquérir l'empathie** que parents, professionnels lui auront enseignée.

### Reconnaître les émotions

Enseignez les émotions de base à votre enfant, comme la joie, la tristesse, la [colère](#) et la [peur](#). Les émotions plus complexes telles que la déception, la culpabilité ou la mélancolie seront apprises plus tard.

Aidez votre enfant à reconnaître [les émotions de base](#). Faites-lui remarquer le langage corporel associé à chaque émotion : sourcils froncés quand on est fâché, sourire quand on est content, larmes quand on est triste, yeux grands ouverts quand on a peur, etc. Savoir lire les émotions des autres sur leur visage facilitera en effet ses relations sociales en lui permettant d'adapter son comportement à la situation.

Avec votre enfant, amusez-vous devant un miroir à imiter les différentes émotions. Il pourra ainsi se connaître davantage dans l'expression de ses émotions. Vous pouvez aussi créer un album des émotions avec votre enfant en découpant des visages variés dans les magazines.

Évitez d'étiqueter votre enfant en fonction de ses sentiments, en disant de lui par exemple : « il a toujours été colérique » ou « elle agit ainsi parce qu'elle est timide »... Un enfant se met trop souvent à croire ce que l'on dit de lui et à se conformer à la façon dont on l'a étiqueté.



## Obligations liées à l'agrément

### J'accueille un ou plusieurs membres de ma famille majeure à mon domicile dois-je prévenir mon infirmière de PMI ?

Oui, votre puéricultrice de PMI doit être informée une semaine à l'avance et vous devez lui donner le nom, le prénom et la date de naissance de la ou les personnes accueillies ainsi qu'un extrait de casier judiciaire n°2 conformément à la Loi du 14 avril 2016. Et ce, quelque soit la durée pendant laquelle vous accueillez vos invités, du moment qu'ils se trouvent en présence des enfants accueillis. Si l'ensemble de ces documents ne peut être fourni, l'assistante maternelle devra envisager d'être en congés.

(C'est le département qui fait la demande d'extrait de casier, elles, elles ne signent qu'un document l'autorisant à le faire)

### Qu'est-ce qu'une dérogation ?

Une dérogation peut vous permettre après évaluation d'accueillir un enfant supplémentaire (au-delà de 4). Elle est délivrée sur une période donnée et est nominative. Un délai de trois mois est nécessaire pour traiter une demande de dérogation. L'obtention d'une dérogation n'est donc pas automatique.

Il conviendra donc d'attendre d'avoir obtenu la réponse d'obtention de la dérogation avant de s'engager avec les parents.

Lorsque le contrat pour l'enfant concerné prend fin, la dérogation prend fin également du fait que les dérogations soient nominatives

### Où et quand dois-je envoyer les fiches entrée sortie des enfants que j'accueille ?

Vous devez envoyer vos fiches entrée/ sortie dans les 8 jours suivant le début ou la fin de l'accueil au centre médico-social de votre secteur.

### Quels documents dois-je transmettre tous les ans au centre médico-social de mon secteur ?

L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ainsi que l'attestation d'assurance automobile, attestation ramonage et le planning des enfants que j'accueille

Et si je change de véhicule en cours d'année, je transmets l'attestation d'assurance tout de suite

### J'ai des interrogations au sujet des enfants que j'accueille que dois-je faire ?

Vous pouvez contacter la puéricultrice de PMI de votre secteur, dont le rôle est aussi d'accompagner les assistantes maternelles pour toute question liée à la prise en charge de l'enfant à domicile.

Celle-ci pourra au besoin se déplacer à votre domicile voire rencontrer les parents ou s'organiser pour être présente lorsque les parents de l'enfant viennent le chercher

### Est-ce que je dois vérifier si le calendrier vaccinal des enfants que j'accueille est à jour ?

Oui cela fait partie de vos obligations liées à l'agrément. Les parents peuvent vous fournir une attestation du médecin à jour, ou une copie du calendrier vaccinal.

Nouveau n° de la sécurité sociale à partir du 16 décembre 2020 : 32 30

Nouveau numéro Pajemploi à partir de janvier 2021 : 0 806 807 253

